

20 novembre 2024

**Communiqué de presse de Fabrice CUMPS – Bourgmestre d’Anderlecht****Réaction du Bourgmestre d’Anderlecht au reportage de la VRT  
sur le CPAS d’Anderlecht.**

Suite à ce reportage, le bourgmestre Fabrice Cumps tient à régir en ces termes :

**1/ Le personnel du CPAS :**

- Les services sociaux du CPAS d’Anderlecht sont effectivement sous grande tension et le Bourgmestre tient avant tout à **saluer les équipes d’assistants sociaux** qui dans leur immense majorité font **un travail sérieux et de qualité** dans des circonstances particulièrement difficiles. Cette situation est en particulier due au fait qu’Anderlecht est la 3e commune la plus pauvre de Belgique. Par ailleurs, comme pour beaucoup de CPAS importants, nous sommes confrontés à d’énormes difficultés de recrutement pour la première ligne.

**2/ Les éléments dysfonctionnels pointés par le reportage :**

- En écho à l’exigence de saine gestion des deniers publics et sachant que l’octroi des aides sociales par le CPAS d’Anderlecht est en principe réservé aux personnes qui sont domiciliées sur notre territoire après enquête de la police, **toute la lumière devra être faite sur les éventuels dysfonctionnements dans la gestion de certains dossiers individuels.**

- La situation est rendue encore plus difficile sur le terrain par la **concentration sur notre territoire de structures d’accueil** pour personnes fragilisées dont le Bourgmestre n’a de cesse de demander qu’elles soient mieux réparties.

- Des demandeurs sont en effet inscrits en « adresse de référence », en principe celle du CPAS même. Ce sont généralement des personnes sans-abris. Cette situation peut durer de trop nombreuses années, ce qui est inacceptable.

**3/ Le fonctionnement démocratique de l’institution :**

- Les **mandataires locaux sont à l’écoute de la population** et rencontrent effectivement les habitants. **Ils font leur job de proximité** en veillant à ne pas être coupés des citoyens. Face à ces situations de

grande vulnérabilité, ces mandataires orientent les Anderlechtois(es) vers les services adéquats qui traitent leurs dossiers dans le respect de la loi.

- Les décisions finales d'octroi des aides individuelles sont prises par un **comité composé de mandataires élus (majorité + opposition)**. Ce mécanisme est prévu par la loi et est d'application dans l'ensemble des CPAS.

#### **4/ Les mesures organisationnelles prises très récemment :**

Le Bourgmestre rappelle que **les actuels responsables du CPAS d'Anderlecht ont déjà mené à bien divers grands projets** – dont l'ouverture d'un nouveau vaste bâtiment administratif permettant d'améliorer les conditions de travail et le fonctionnement journalier du centre. Des recrutements d'assistants sociaux (8 postes actuellement ouverts) complétés par une réforme de l'accueil (la procédure de recrutement d'un coordinateur de ces enjeux est en cours) et par l'engagement d'un ombudsman. Un « plan d'urgence » a été également récemment approuvé pour répondre à la nécessité d'accélérer le délais de traitement des dossiers individuels dans le strict respect du contexte règlementaire, ... Bref, l'équipe de direction du CPAS et les élus ne restent pas les bras ballants. Bien au contraire !

#### **5/ L'actualité politique fédérale :**

**Le Bourgmestre alerte quant à l'état de tension** entre les moyens humains et matériels dont le CPAS d'Anderlecht dispose en regard des besoins. Dès lors, toutes les éventuelles mesures fédérales visant à renvoyer vers les CPAS la charge de l'accompagnement des usagers exclus du chômage signifieraient – ni plus ni moins – une paralysie totale de nos services sociaux de proximité. Tout au contraire, **le Bourgmestre plaide pour une plus juste répartition des moyens** entre pouvoirs locaux et un financement adéquat des CPAS des grandes villes.

**Le Bourgmestre exhorte les négociateurs fédéraux** à renoncer à toute forme de cynisme et résolument se montrer solidaires des ville et communes bruxelloises confrontées à une succession inédite de crises ces dernières années.

Contact : Fabrice CUMPS : 0497/599121